



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R76-2024-286

PUBLIÉ LE 10 DÉCEMBRE 2024

# Sommaire

## **SGAR Occitanie /**

R76-2024-12-09-00001 - Arrêté organisant la suppléance du préfet de la région Occitanie (3 pages)	Page 3
R76-2024-12-09-00002 - Arrêté portant délégation de signature à Mme Céline BONNEL, commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif des Pyrénées (2 pages)	Page 7

SGAR Occitanie

R76-2024-12-09-00001

Arrêté organisant la suppléance du préfet de la  
région Occitanie



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
pour les affaires régionales**

**Arrêté organisant la suppléance du préfet de la région Occitanie**

**Le préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

- Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jean SALOMON, préfet des Hautes-Pyrénées ;
- Vu le décret en conseil des ministres du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;
- Vu le décret du 22 mars 2023 portant nomination de M. Vincent ROBERTI, préfet de Tarn et Garonne ;
- Vu le décret du 13 juillet 2023, publié au Journal Officiel du 14 juillet 2023, M. Jérôme BONET, préfet du Gard ;
- Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Thierry BONNIER, préfet des Pyrénées-Orientales ;
- Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Christian POUGET, préfet de l'Aude ;
- Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Mme Claire RAULIN, préfète du Lot ;
- Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Simon BERTOUX, préfet de l'Ariège ;
- Vu le décret du 13 septembre 2023 portant nomination de M. François-Xavier LAUCH, préfet de l'Hérault ;
- Vu le décret du 1<sup>er</sup> octobre 2024 portant nomination de M. Laurent BUCHAILLAT, préfet du Tarn ;

- Vu le décret du 6 novembre 2024 portant nomination de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, préfète de l'Aveyron ;
- Vu le décret du 6 novembre 2024 portant nomination de M. Gilles QUÉNÉHERVÉ, préfet de la Lozère ;
- Vu le décret du 27 novembre 2024 portant nomination de M. Alain CASTANIER, préfet du Gers ;
- Vu l'arrêté du 20 octobre 2023, portant nomination de M. Frédéric VISEUR, secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;
- Vu l'arrêté du 6 novembre 2023 organisant la suppléance du préfet de la région Occitanie ;

Considérant qu'en cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne et de Monsieur Frédéric VISEUR, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Occitanie, il y a lieu d'organiser la suppléance ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

## **ARRÊTE**

**Article 1 :** Les préfets listés ci-dessous, en poste et présents en région Occitanie sont désignés pour assurer la suppléance du préfet de la région Occitanie.

Ils sont prioritairement désignés selon l'ordre de la liste suivante :

1. M. François-Xavier LAUCH, préfet de l'Hérault
2. M. Jérôme BONET, préfet du Gard
3. M. Thierry BONNIER, préfet des Pyrénées-Orientales
4. M. Laurent BUCHAILLAT, préfet du Tarn
5. M. Christian POUGET, préfet de l'Aude
6. Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, préfet de l'Aveyron
7. M. Vincent ROBERTI, préfet de Tarn et Garonne
8. M. Jean SALOMON, préfet des Hautes-Pyrénées
9. M. Alain CASTANIER, préfet du Gers
10. Mme Claire RAULIN, préfète du Lot
11. M. Simon BERTOUX, préfet de l'Ariège
12. M. Gilles QUÉNÉHERVÉ, préfet de la Lozère

**Article 2 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté du 6 novembre 2023 organisant la suppléance du préfet de la région Occitanie.

**Article 3 :** Les décisions ainsi que tous les actes et correspondances qui seront signés en application de la suppléance accordée par le présent arrêté devront mentionner :

Pour le préfet de la région Occitanie et par suppléance,  
(suivi de la fonction, du prénom et du nom de la ou du suppléant-/e)

**Article 4 :** Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 09 DEC. 2024

Le Préfet,



Pierre-André DURAND

SGAR Occitanie

R76-2024-12-09-00002

Arrêté portant délégation de signature à Mme Céline BONNEL, commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif des Pyrénées



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
pour les affaires régionales**

**Arrêté portant délégation de signature à Madame Céline BONNEL,  
Commissaire à l'aménagement, au développement  
et à la protection du massif des Pyrénées**

**Le préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L.145-10 et L.145-11 ;
- Vu la loi n° 82-213 du 12 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;
- Vu la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 modifiée relative au développement et à la protection de la montagne ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 39 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret en conseil des ministres du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;
- Vu l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'Intérieur et des outre-mer du 20 octobre 2023, portant nomination de M. Frédéric VISEUR, secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;
- Vu l'arrêté du Premier ministre en date du 26 novembre 2024 portant nomination de Mme Céline BONNEL, commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif des Pyrénées ;
- Vu l'arrêté interministériel du 16 janvier 2004 modifié relatif aux préfets coordonnateurs du massif des Alpes, du massif jurassien, du massif des Pyrénées et du massif vosgien ;
- Vu la décision du commissaire général à l'égalité des territoires du 5 juillet 2018 ;

Sur proposition du Secrétaire général pour les affaires régionales,

SGAR  
1 place Saint-Etienne  
31038 TOULOUSE CEDEX 9  
Tél. 05 34 45 34 45  
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/occitanie>

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation est donnée à Mme Céline BONNEL, commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif des Pyrénées, à l'effet de signer les actes relevant de l'exercice de ses fonctions, à l'exception des arrêtés et conventions attributifs de subventions, des actes relatifs au contentieux administratif, des correspondances et décisions administratives adressées aux ministres et secrétaires d'État, aux parlementaires en exercice, aux préfets de département, aux présidents des assemblées régionale et départementales, aux maires des communes, chefs lieux de département.

**Article 2** : Délégation est donnée à Mme Céline BONNEL, commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif pyrénéen, à l'effet de présider la commission spécialisée des unités touristiques nouvelles du comité de massif des Pyrénées.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline BONNEL, la délégation prévue aux articles 1<sup>er</sup> et 2 est exercée par Mme Anne BUSSELOT ou M. Thomas BUNEL, adjoints à la commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif des Pyrénées.

**Article 4** : Les décisions ainsi que tous les actes et correspondances qui sont signés en application d'une délégation accordée par le présent arrêté devront mentionner :

1 – dans le cas d'une signature exercée par délégation :

Pour le préfet de la région Occitanie et par délégation,  
La commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif des  
Pyrénées

*(suivi du prénom et du nom du délégataire)*

2 – dans le cas d'une signature subdélégée par la commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif des Pyrénées :

Pour le préfet de la région Occitanie et par subdélégation,  
*(suivi de la fonction, du prénom et du nom du subdélégataire)*

**Article 5** : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 3 mars 2023 portant délégation de signature à Madame Delphine MERCADIER-MOURE, Commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif des Pyrénées

**Article 6** : Le secrétaire général pour les affaires régionales et la commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif des Pyrénées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le **09 DEC, 2024**

Le Préfet  
  
Pierre-André DURAND